
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 7 septembre 2022 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Peggy Bachman, directrice générale adjointe
M. Dominic Lapointe, chargé de dossiers ou missions
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE22 1430

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 7 septembre 2022 en y retirant les points 20.023 et 20.038 et y rajoutant les points 50.003 et 50.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE22 1431

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 19 septembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE22 1432

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE22 1433

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à 911 Pro inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 2, le contrat pour la fourniture et l'installation de feux d'urgence, composantes connexes et boîte en fibre de verre sur véhicules légers, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 809 204,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19295;
- 2- d'autoriser une dépense de 161 840,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de 911 Pro inc.;
- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1225382025

CE22 1434

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Solectrac inc., pour la fourniture de deux tracteurs 100 % électrique, pour une somme maximale de 172 193,90 \$, taxes incluses, conformément à l'avis d'intention 22-19363;
- 2- d'autoriser une dépense de 34 438,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1225382021

CE22 1435

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois par laquelle Embouteillages Warwick inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, l'eau embouteillée en format quatre litres lors de situations d'urgences, pour une somme maximale de 144 460,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19420;
- 2- d'autoriser une dépenses de 21 669,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1229462004

CE22 1436

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Transit Trailer Limited, plus bas soumissionnaires conforme, le contrat pour la fourniture de six semi-remorques, pour une somme maximale de 710 545,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19378;
- 2- d'autoriser une dépense de 142 109,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Transit Trailer Limited;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1228528001

CE22 1437

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Toromont CAT (Québec), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de quatre chargeuses-pelleteuses, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 281 598,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19409;
- 2- d'autoriser une dépense de 128 159,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Toromont CAT (Québec);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1228528002

CE22 1438

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, pour chacun des articles, pour une période de deux ans, avec une option d'une année de prolongation, les services de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, aux prix de leurs soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19467;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Remorquage O Secours inc.	CDN-R001-2224	194 882,63 \$
Remorquage O Secours inc.	CDN-R002-2224	194 882,63 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 19 488,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépenses de 58 464,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Remorquage O Secours inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour chacun des articles, pour une période d'une à deux saisons hivernales, avec une option d'une année de prolongation, les services de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement dans les arrondissements du Sud-Ouest, du Plateau-Mont-Royal et de Ville Marie, aux prix de leurs soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19467;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
9273-5893 Québec inc. (Remorquage mobile)	S-O-R001-2224	177 061,50 \$
9273-5893 Québec inc. (Remorquage mobile)	S-O-R002-2224	177 061,50 \$
Remorquage O Secours inc.	PMR-R001-2223	169 703,10 \$
9216-1686 Québec inc. (T.G.F.)	VMA-R003-2223	150 892,62 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 33 735,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépenses de 101 207,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de 9273-5893 Québec inc. (Remorquage mobile), de Remorquage O Secours inc. et de 9216-1686 Québec inc. (T.G.F.);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CE22 1439

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Les munitions MMP inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées pour la formation des policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 910 602 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19214;
- 2- de procéder une évaluation de rendement de Les munitions MMP inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du SPVM et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1227026003

CE22 1440

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Rampart International Corp., fournisseur unique, de pièces de remplacement de marque GLOCK pour le reconditionnement des armes de service, d'une durée de 24 mois, soit pour une somme maximale de 740 439 \$, taxes incluses, conformément à l'avis d'intention 22-00005;
- 2- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire pour les années 2023 à 2024 de 676 119,50 \$;
- 3- de procéder une évaluation de rendement de Rampart International Corp.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, selon le calendrier des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1227026004

CE22 1441

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe Ameublement Focus inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition et l'installation de mobilier autoportant, dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone, située au 1080, avenue Dollard, dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 365 703,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19424;
- 2- d'autoriser une dépense de 54 855,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 115 000 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1228946005

CE22 1442

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser l'acquisition de postes de travail mobiles du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour un montant de 7 800 000 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), portant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 9 000 000 \$ à 16 800 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1220206003

CE22 1443

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de 32 mois, pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19376;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Opsis gestion d'infrastructures inc.	LOT #1	768 560,83 \$
Baulne inc.	LOT #2	1 294 781,76 \$
Baulne inc.	LOT #3	968 451,67 \$
Baulne inc.	LOT #5	1 600 151,92 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 463 194,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Baulne inc. et d'Opsis gestion d'infrastructures inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1227157012

CE22 1444

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Systèmes urbains inc., le contrat pour des services techniques d'un entrepreneur spécialisé (électricité) pour l'entretien du Plan lumière du Vieux-Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 166 493,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19366;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Systèmes urbains inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1227629001

CE22 1445

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Boivin & Gauvin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de caméras à imagerie thermique pour le Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 052 021,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19456;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Boivin & Gauvin inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1229628001

CE22 1446

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure trois ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, d'une durée de deux ans, avec une option de renouvellement de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, du mobilier de bureau pour espaces administratifs selon le concept de l'environnement collaboratif pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19276;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Unique mobilier de bureau	Postes de travail, cabines et rangements - Lot 1	1 143 584,35 \$
Groupe ameublement focus inc.	Fauteuils - Lot 2	488 907,04 \$
Groupe ameublement focus inc.	Tables - Lot 3	206 372,08 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 367 772,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences (Lot 1 : 228 716,64 \$, Lot 2 : 97 781,41 \$ et Lot 3 : 41 274,42 \$);
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'Unique mobilier de bureau (2737-6557 Québec inc.);
- 4- d'imputer ces dépenses à même les budgets du programme d'optimisation des espaces selon l'imputation des projets immobiliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1227248001

CE22 1447

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Poulin & Bureau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection partielle de la toiture de l'usine de filtration d'eau potable de Pointe-Claire, située au 243, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore à Pointe-Claire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 082 232,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15480;
- 2- d'autoriser une dépense de 216 446,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 54 111,60 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Poulin & Bureau inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1228668001

CE22 1448

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à SAHO Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux d'aménagement d'un sentier aux abords du bassin supérieur au parc La Fontaine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 365 568,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-6728;
- 2- d'autoriser une dépense de 273 113,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 136 556,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 163 868,21 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de prioriser, pour l'année 2023 et les quatre années suivantes, les dépenses de main-d'œuvre pour l'entretien au budget de fonctionnement de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, au montant de 32 850,20 \$ ainsi qu'un montant de 18 770,40 \$ pour les années suivant cette période;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de SAHO Construction inc.;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1229655002

CE22 1449

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 163 455,99 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture », dans le cadre du contrat accordé à Toitures Trois Étoiles inc., pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0493), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 253 162,60 \$ à 1 416 618,59 \$, taxes et contingences incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1228009013

CE22 1450

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 91 980 \$, taxes incluses, au budget des contingences, afin de pallier les imprévus à venir et compléter les travaux de modifications mécaniques, électriques et acoustiques au bâtiment existant de l'usine de traitement d'eau de Pointe-Claire dans le cadre du contrat accordé à Ardec Construction inc. (CG21 0073), majorant ainsi le montant total du contrat de 898 713,59 \$ à 990 693,59 \$, taxes, incidences et contingences incluses;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 210 818,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1227574001

CE22 1451

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 683 883,79 \$, taxes incluses, dans l'enveloppe des contingences, pour des travaux de gestion de sols contaminés supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc. (CM21 0773), majorant ainsi le montant total du contrat et des contingences de 6 087 379,83 \$ à 6 771 263,62 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1227231066

CE22 1452

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser le transfert d'un montant de 53 006,09 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour le programme de protection et de réhabilitation de bâtiments occupés par le Service de police de la Ville de Montréal (lot 1), dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Les Architectes Labonté Marcil (S.E.N.C) et Les Services EXP inc., (CG15 0248) majorant ainsi le montant du contrat de 2 159 763,06 \$ à 2 212 769,15 \$ taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1226365001

CE22 1453

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 5 716,74 \$, taxes incluses pour les services professionnels dans le cadre du contrat accordé de gré à gré à Beaupré Michaud et Associés, Architectes S.E.N.C.R.L. (BC 1463254), majorant ainsi le montant total du contrat de 99 982,26 \$ à 105 699 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1226810002

CE22 1454

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :,

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Bernard Brassard S.E.N.C.R.L., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour des services professionnels juridiques en aide conseil pour la constitution d'une société d'économie mixte requis pour une période approximative de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 153 491,63 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation 22-19193;
- 2- d'autoriser une dépense de 23 023,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1220260001

CE22 1455

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'entente de confidentialité unilatérale entre la Ville de Montréal et l'Institution royale pour l'avancement des sciences/Université McGill relativement au partage de données non publiques sur les collectes de résidus de construction, rénovation et démolition.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1229089002

CE22 1456

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet d'Entente et les deux projets d'acte de cession entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal, en vertu desquels, la Ville cède à l'Université de Montréal le lot 6 050 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et l'Université de Montréal cède à la Ville une partie du lot 5 136 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sans soulte;
- 2- d'autoriser la signature de l'Entente et des actes de cession dans la mesure où, de l'avis du Service des affaires juridiques, ils sont substantiellement conformes aux projets ci-joints;
- 3- d'approuver le versement d'une subvention de 32 623,88 \$ par la Ville de Montréal en faveur de l'Université de Montréal, représentant le montant des droits sur les mutations immobilières payable à la suite du transfert de l'immeuble de la Ville à cette dernière.

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la création d'une servitude d'utilités publiques, grevant le lot 6 050 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la protection du collecteur Dollard.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1220222003

CE22 1457

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Danse-Cité inc., à des fins administratives, les locaux 420 et 420-B, d'une superficie d'environ 497,50 pieds carrés (46,22 mètres carrés), situés au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période d'un an, à compter du 1^{er} octobre 2022, moyennant un loyer total de 7 124,16 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1228682008

CE22 1458

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de modification du contrat du prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à La Table Ronde du Mois de l'histoire des Noirs, à des fins administratives, le local 412 d'une superficie d'environ 495,14 pieds carrés (46,0 mètres carrés), situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une durée additionnelle de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2023, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de modification du contrat de prêt de locaux.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1228682007

CE22 1459

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail et droit de passage aux termes duquel la Ville de Montréal loue à Le Centre hospitalier de l'université de Montréal (CHUM), pour une durée de 48 mois, soit du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2025, une parcelle du lot 6 004 985 (P4) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1826 mètres carrés, situé au 251, avenue des Pins Ouest, (Cité des Hospitalières), dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, moyennant la remise à la Ville de 40 passes de stationnement, l'octroi d'un droit de passage accordé par le CHUM à la Ville et un loyer symbolique total de 400 \$ pour la période, auquel s'ajoutent la TPS et la TVQ, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1225941003

CE22 1460

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal inc., à des fins de bureau, des locaux d'une superficie de 290,25 mètres carrés, au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 791, rue Jarry Est, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} octobre 2022, moyennant un loyer total de 2 750 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1226025009

CE22 1461

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 70 227,40 \$ à Bois Public pour un plan de communication visant la promotion de la valorisation du bois provenant des abattages d'arbres urbains pour l'année 2022-2023 pour une période d'un an, se terminant le 1^{er} juin 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1229196002

CE22 1462

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal:

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 180 000 \$ à Festival du nouveau cinéma, afin de soutenir la 51^e édition du Festival du nouveau cinéma de Montréal qui se tiendra du 5 au 16 octobre 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1229664001

CE22 1463

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 18 900 \$ à A.G.C. Art Public pour la réalisation d'une murale dans l'arrondissement du Sud-Ouest;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1227722004

CE22 1464

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 20 000 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation d'un concert inédit au parc du Mont-Royal s'étant tenu le 2 août 2022;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1229151004

CE22 1465

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 200 000 \$ à Le mouvement des jeunes en HLM pour la réalisation du projet « Fais le MOUV! » pour les années 2022 et 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1229461007

CE22 1466

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser un soutien financier de 2 331 651 \$ à la Société locative d'investissement et de développement social (SOLIDES), sous forme d'une contribution financière garantie par une hypothèque de 3^e rang pour l'acquisition et la réalisation de rénovations partielles d'un bâtiment résidentiel situé au 450, 33^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire pour et au nom de la Ville de Montréal et du contrat de services professionnels du notaire établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de soutien financier;
- 4- d'autoriser l'augmentation des budgets revenus dépenses du Service de l'habitation pour 2022 pour un montant de 2 331 651 \$, provenant des surplus affectés;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.035 1229286001

CE22 1467

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 115 822,50 \$, taxes incluses pour la conception et la réalisation d'un passage faunique, piétonnier et cyclable dans le secteur du parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc dans le cadre des travaux du projet Réseau express métropolitain (REM);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1227211009

CE22 1468

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et l'Académie des Saints-Anges, Coopérative d'habitation, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 16 ans, soit du 30 juillet 2037 jusqu'au 29 juillet 2053, pour la propriété située au 1361, boul. Saint-Joseph Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, constituée du lot 1 193 468 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 276,9 mètres carrés, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1219245005

CE22

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM), ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels pour accompagner la Ville de Montréal dans le déploiement de la seconde édition de son budget participatif, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 224 837,90 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 33 725,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1229542002

CE22

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

approuver une entente entre la Ville de Montréal et le ministère de la Sécurité publique pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles, pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2025;

autoriser, à cette fin, la réception d'une contribution financière maximale de 4 050 000 \$, autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2022 de 291 600 \$;

autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de quatre (4) postes policiers et de six (6) postes civils pour la période du 1er novembre 2022 au 31 mars 2025 ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire selon les informations inscrites au sommaire décisionnel;

autoriser la directrice par interim du SPVM à signer l'entente de versement de la subvention.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1222610003

CE22 1469

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de mandater la Direction des projets d'aménagement urbain pour déposer une demande à Hydro-Québec pour l'enfouissement des lignes de distribution aériennes longeant le boulevard LaSalle, entre l'avenue Desmarchais et la rue Gordon dans l'arrondissement de Verdun;
- 2- de demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement, à savoir l'ingénierie électrique et l'expression des besoins en ouvrages de génie civil;
- 3- de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSÉM) pour agir en tant qu'intégratrice technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des lignes de distribution aériennes, et de s'engager à lui rembourser les coûts des travaux civils majorés des frais d'administration ainsi que des autres activités nécessaires à l'enfouissement réalisées par la CSÉM;
- 4- d'autoriser le directeur des projets d'aménagement urbain à signer tous les documents et ententes relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5- de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à rembourser les coûts engagés par Hydro-Québec, évalués à 258 814 \$, taxes incluses, si la Ville de Montréal décide d'abandonner la demande d'enfouissement;
- 6- d'autoriser à cette fin une dépense totale de 258 814 \$, taxes incluses;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1221097001

CE22 1470

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'adopter le Plan d'action Vision Zéro décès et blessé grave 2022-2024;
- 2- de mandater l'ensemble des services municipaux pour la réalisation des actions les concernant dans ce Plan d'action;
- 3- de mandater la Direction de la mobilité pour qu'elle coordonne la mise en œuvre de ce Plan d'action.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1227463001

CE22 1471

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention adressée au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains du ministère des Transports du Québec dans le cadre de l'appel à projets 2022-2023 pour l'achat de vélos à assistance électrique et de stations électriques du système de vélo en libre-service de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser Mme Floriane Vayssières, cheffe de division, planification et développement de la mobilité de la Direction de la mobilité, à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1224368007

CE22 1472

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 3 460,90 \$ relative au déplacement de Mme Kaila A. Munro, conseillère d'arrondissement de l'arrondissement de Verdun, et de M. Sylvain Ouellet, conseiller de ville de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre de la réunion du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), qui se déroulera du 13 au 15 septembre 2022, à Strathcona County (Alberta);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1220843003

CE22 1473

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer Mme Virginie Journeau, conseillère de la Ville du district de Pointe-aux-Trembles, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de membre observatrice au Conseil du système alimentaire montréalais (CSAM), pour une période de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1223999002

CE22 1474

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de nommer, pour une période de trois ans, les personnes suivantes à titre de commissaires supplémentaires à l'Office de consultation publique de Montréal :

- Claudia Atomei;
- Éric Cardinal;
- Danielle Casara;
- Lorène Cristini;
- Habib El-Hage;
- Ariane Émond;
- Jacques Internoscia;
- Marie Leahey;
- Denis Leclerc;
- Coumba Ngom;
- Radouan Torkmani;
- Natalie Zingler.

2- de fixer leur rémunération à 650 \$ par jour pour les commissaires et à 850 \$ par jour pour le commissaire désigné comme président d'une consultation, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.006 1221079007

CE22 1475

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un budget équivalent de revenus et de dépenses d'un montant de 450 000 \$ au budget de fonctionnement 2022 de la Division de l'exploitation, innovation et gestion des déplacements du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour la gestion du réseau de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques;
- 2- d'effectuer l'ajustement budgétaire conformément à l'intervention financière inscrite au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1229679001

CE22 1476

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter une subvention maximale de 7 132,50 GBP (livres sterling) (approximativement 11 000 \$ CAD) de WCCF Ltd. afin de permettre le financement du projet d'échange culturel entre les villes de Montréal et Lisbonne;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et WCCF Ltd. détaillant les modalités d'application de la subvention;
- 3- d'accorder un budget additionnel de dépenses de 11 000 \$ CAD, équivalent au revenu additionnel à la direction du Service de la culture.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1228021003

CE22 1477

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 2 394 746 \$ en provenance des dépenses contingentes de la Ville, afin de combler le manque de fonds au budget d'exploitation de la Direction de l'épuration des eaux usées pour l'acquisition de coagulants en 2022;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1227482014

CE22 1478

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire pour l'année 2022, de 82 000 \$ en provenance de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de 119 000 \$ en provenance de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, vers le Service de la concertation des arrondissements, dans le cadre de leur intégration au site de gestion des sols du Parc d'Entreprise de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC);
- 2- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1229711001

CE22 1479

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement visant à créer un programme municipal d'aide à l'acquisition de propriétés abordables pérennes (21-020) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1223227001

CE22 1480

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal et au Programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1224750001

CE22 1481

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « parc Gary-Longhi » le parc Saint-Damase, situé dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et constitué du lot 2 216 524 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1229026001

CE22 1482

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « bibliothèque Serge-Bouchard » la bibliothèque située au 14001, rue Notre-Dame Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1229026003

CE22 1483

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de renommer « parc Henry-Morgentaler » le parc De Beaujeu, situé près de l'intersection de la rue Lepailleur et de la place De Beaujeu et constitué du lot 1 323 735 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- de nommer « parc Francine-Léger » le parc connu par l'appellation usuelle « parc de Rouen / Bennett » situé près de l'intersection de la rue de Rouen et de l'avenue Bennett et constitué du lot 1 879 241 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3- de nommer « édifice Nicole-Larivée-Boudreau » l'édifice situé au 7958, rue Hochelaga, logeant le centre communautaire de Mercier-Est et l'organisme le Chez-Nous de Mercier-Est;
- 4- de renommer « parc Joseph-Thibaudeau » le parc Thibodeau, situé près de l'intersection de la rue Lacordaire et de l'avenue Pierre-De Coubertin et constitué du lot 1 361 552 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tous dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1229026004

CE22 1484

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « bibliothèque Julio-Jean-Pierre » la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, située au 12004, boulevard Rolland, dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1229026002

CE22 1485

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « place du Sable-Gris » la nouvelle place publique située dans la partie réaménagée de la rue Ottawa, entre les rues Prince et Queen, sur une partie du lot 5 521963 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1214521015

CE22 1486

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc Gretta-Chambers » le parc situé du côté nord de l'avenue des Pins Ouest, à l'ouest de l'intersection avec la rue Redpath-Crescent, et constitué des lots 1 340 726, 1 515 529 et 1 341 162 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1224521003

CE22 1487

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser l'entente de prêt de service d'un cadre civil du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) avec le Réseau Intersection pour une durée de trois ans, soit du 23 septembre 2022 jusqu'au 22 septembre 2025;
- 2- d'autoriser la directrice par intérim du SPVM à signer l'entente de prêt de service au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1225326003

CE22 1488

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête, à ses frais, soit une subvention « en nature » d'une valeur de 595 205 \$, les services de Simon Joly, botaniste en nomination temporaire cadre au Jardin botanique, pour occuper le poste de directeur à l'Institut de recherche en biologie végétale, pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2026;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenu/dépense équivalent à la prime versée par l'Institut de recherche en biologie végétale à son directeur, soit 12 500 \$ pour la première année de l'entente et un montant à confirmer par résolution du conseil d'administration de l'organisme pour les années subséquentes;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1220348004

CE22 1489

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la nomination de M. Denis Gallant à titre de directeur des poursuites pénales et criminelles dans l'échelle salariale 2022 - FM11 (134 260 \$ min - 167 828 \$ max normal - 201 395 \$ max mérite), à compter du 7 septembre 2022 ou de toute autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, selon l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et de l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le directeur général adjoint Sécurité urbaine et conformité à signer le contrat pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1228451004

CE22 1490

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Mme Nathalie Gravel à titre de Cheffe de division - greffe et greffier-ère de la Cour municipale dans l'échelle salariale 2022 - FM-09 (112 832 \$ - 141 041 \$ - 169 250 \$) à compter du 7 septembre 2022 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, selon l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et de l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.004 1224716001

CE22 1491

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1228788001

CE22 1492

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le document intitulé « Répertoire des ressources pour les Montréalaises » du Conseil des Montréalaises.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1227721003

CE22 1493

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du rapport sur les décisions déléguées rendues, par un fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification des immeubles, et depuis le 25 juin 2022 du Service de la stratégie immobilière (SSI), relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus entre le 1^{er} juillet au 31 juillet 2022, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et de l'article 26 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1229600004

CE22 1494

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de la consultation publique tenue par l'Office de la consultation publique de Montréal (OCPM) sur le projet de PPU de l'écoquartier Lachine-Est.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1221079006

Levée de la séance à 9 h 39

70.001

Les résolutions CE22 1430 à CE22 1494 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

M. Benoit Dorais
Vice-président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville